

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Laurent Wehrli et consorts à propos d'un accès facilité à l'information sociale, sanitaire et administrative

La Commission thématique du système d'information, chargée d'examiner l'objet cité en titre, s'est réunie le mardi 28 octobre 2008, de 17h15 à 17h55, à la salle des Armoiries, place du Château 6, à Lausanne. Etaient présents : Mmes A. Décaillet, présidente, F. Despot et N. Jufer Tissot et MM. L. Ballif, A. Bally, F. Brélaz, L. Girardet, J. Glardon, P. Kaelin, O. Kernén, M. Miéville, Ph. Randin, J.-J. Truffer et R. Pache, rapporteur. M. J.-F. Cachin était excusé.

MM. L. Wehrli, postulant, F. Marthaler, conseiller d'Etat, M. Frémaux, chef a.i. de la DSI, E. Gonet de la DSI, G. de Montmollin, du SG-DINF, Ph. Müller, du SG-DSAS ont participé à la séance. M. R. Pfister, secrétaire de la CTSI s'est chargé de la prise des notes de séance. Qu'il soit remercié pour la qualité de son travail.

L'auteur du postulat, en janvier 2006, relevait les difficultés parfois rencontrées par les usagers ainsi que par les professionnels de l'action sociale et sanitaire et par les agents d'administration pour orienter les usagers auprès d'un organisme approprié en présence de demandes qui ne relèvent pas de leurs champs de compétence directe. Il demandait principalement d'étudier la création et la gestion d'un système d'information unifié sur le plan cantonal, afin de pallier cette situation. Le postulat fut renvoyé au Conseil d'Etat (CE) en octobre 2006.

Dans son rapport du 2 juillet 2008, le CE répond au postulat en recensant les principales bases de données du Canton dans le domaine sanitaire et social et propose la création d'une base de données indépendante des bases de données "métiers" de l'ACV existantes et s'appuyant sur la saisie directe d'informations par les institutions et organismes détenteurs de l'information dans le domaine social et sur l'exportation d'informations depuis les bases de données "métiers" dans le domaine sanitaire.

Lors de la discussion, il est encore précisé que, compte tenu des priorités du budget 2009 et malgré une augmentation conséquente du budget de la DSI, il n'y a pas de moyen disponible en 2009. Le projet de base de données a pu démarrer en 2008 et sera poursuivi en 2010.

Avec les commissaires, le postulant se déclare globalement satisfait par la réponse et la solution retenue. Quelques bémols sont toutefois relevés. En premier lieu, le temps considérable entre le renvoi du postulat au CE et le rapport de celui-ci. Puis, le délai pour la réalisation de la base de données, puisque, contingence budgétaire oblige, ce projet pourra aboutir au plus tôt en 2010. Enfin, relevant que l'ACV devrait se laisser accompagner par des partenaires comme Pro Infirmis ou Pro Senectute afin d'optimiser ses choix, le postulant regrette quelque peu les réponses données aux points 3 et 4. Sur ce dernier point il est rassuré par M. Müller qui confirme que les organismes intéressés seront bel et bien consultés. Mais quelqu'un, en l'occurrence l'Etat, doit décider la mise en œuvre.

Remarquant que nous sommes aux premiers pas de la cyberadministration, un commissaire demande si cet exemple pourrait servir de processus pilote. A quoi il est répondu qu'il ne s'y prête pas, la cyberadministration étant l'informatisation des processus entre administration et administrés.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission accepte le rapport du Conseil d'Etat et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Saint-Sulpice, le 7 janvier 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Rémy Pache*